

CCAS
COMMUNE DE LAISSEY
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON –
CANTON DE BAUME LES DAMES

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

Par suite d'une convocation électronique adressée en date du 26 Octobre 2020, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, le 2 Novembre 2020 à 18 H 30, à la SALLE DES FETES de LAISSEY (respect de la distanciation sociale – épidémie de la COVID19), sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Président du CCAS de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Membres élus présents (dans l'ordre du tableau) : Dominique MESNIER,

Membres désignés par le Maire (dans l'ordre alphabétique) : Anne-Marie ARMAND, Chantal FAWER, Gisèle LINVAL, Annie RENAUD, Laurence RENAUD,

Membres Absent(s) excusé(s) : Aurélie ZAMEUR, Samantha LAGNEAU, Claude ARMAND, Céline GRUET,

Pouvoir(s) : Samantha LAGNEAU a donné pouvoir à Annie RENAUD ; Claude ARMAND a donné pouvoir à Anne-Marie ARMAND ; Céline GRUET a donné pouvoir à Dominique MESNIER,

Membres Absent(s) : Catherine RACIQUOT,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Gisèle LINVAL qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION

- 1/ Validation du compte rendu du conseil d'administration du 7 Septembre 2020**
- 2/ Organisation de la livraison des colis de Noël 2020 aux Anciens**
- 3/ Demande d'aide d'un particulier**
- 4/ Cérémonie des nouveau-nés (?)**
- 5/ Demande de subvention complémentaire**
- 6/ Clients EDF en difficulté**
- 7/ Questions diverses**

1/ VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le Président demande au Conseil s'il a des corrections ou des remarques à faire sur le compte-rendu du dernier conseil d'administration en date du 7 SEPTEMBRE 2020.

L'EXPOSE DU PRESIDENT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 7 Septembre 2020.

2/ DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL 2020 DES ANCIENS

Le Président présente la liste des Anciens qui ont accepté de recevoir un colis de Noël de la part du CCAS (en annexe – rangés par rue).

Une commande de 88 colis a été passée au prestataire « Les surprises de Béa » dont 5 pour le Noël du personnel et responsable bibliothèque. Celle-ci devrait être réceptionnée pour fin novembre début décembre.

Donc 83 colis sont à distribuer aux « anciens » selon des modalités à définir suivant la situation et les consignes sanitaires dans la semaine précédant Noël.

Les personnes chargées de l'organisation veilleront à répartir les colis par rues et d'associer les membres du CCAS et les conseillers municipaux.

Annie RENAUD et Gisèle LINVAL se chargent d'organiser la distribution des colis et d'en informer les conseillers. Les Conseillers sont d'accord.

3/ DELIBERATION N° 016-2020 : DEMANDE D'AIDE D'UN ADMINISTRÉ

Le Président expose la demande d'un administré concernant la prise en charge de séances de psychomotricité dans l'attente de l'instruction d'un dossier MDPH (environ 4 mois). L'administré peut assumer financièrement une séance sur deux en sachant qu'il y a nécessité d'une séance par semaine et qu'une séance se monte entre 40 € et 50 €. Le Président propose de prendre en charge une séance sur deux jusqu'à la prise en charge par la MDPH.

Le Président apporte une information budgétaire pour cette éventuelle aide :

- Solde sur le compte 6561 « secours d'urgence » : 221.78 €.

L'EXPOSE DU PRESIDENT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

- **Valide la prise en charge de deux séances par mois de psychomotricité sur présentation d'une facture à rembourser à l'administré tous les mois jusqu'à la prise en charge financière du dossier par la MDPH ;**
- **Autorise le Président à prendre les décisions nécessaires sur ce dossier sans autre délibération ;**
- **S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget CCAS 2021 pour la prise en charge des séances 2021 s'il y en a.**

4/ DELIBERATION N° 017-2020 : CEREMONIE DES NOUVEAU-NES

Le Président demande au Conseil de réfléchir aux modalités d'organisation de cet évènement à venir qui sera bien-sûr organisé s'il n'y a plus de problèmes sanitaires avec la COVID19. Pour l'instant il y a eu 5 naissances en 2020.

L'EXPOSE DU PRESIDENT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **souhaite organiser une cérémonie de bienvenue aux enfants nés en 2020,**
- **décide qu'un bon d'achat de 50 euros + un jouet pour le bébé + un bouquet de fleurs seront offerts à chaque foyer,**
- **un budget de 400 euros sera prévu pour cette cérémonie sur le budget 2021.**

5/ DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Le Président présente au Conseil la lettre de l'association ONCODOUBS qui sollicite ses partenaires pour une aide financière supplémentaire afin de boucler l'année 2020 très difficile (manque 50.000 €) du fait de la crise sanitaire qui n'a pas permis l'organisation de toutes les manifestations prévues pour financer l'association.

Il est rappelé que le CCAS a déjà attribué à cette association une subvention de 100 euros lors du vote du budget 2020.

Le Président apporte une précision budgétaire : il n'y a plus de crédits au compte 6574 « subvention de fonctionnement versés aux associations et personnes de droit privé ».

Si le CCAS souhaite apporter une aide supplémentaire à l'association ONCODOUBS il faut voter une décision modificative en apportant des crédits supplémentaires sur le compte 6574 pris sur l'excédent de fonctionnement d'un montant de 314.82 € ou pris sur les crédits non utilisés du compte 6257 « réceptions » d'un montant de 754 €.

L'EXPOSE DU PRESIDENT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil d'Administration à la majorité (8 contre : Dominique Mesnier + pouvoir, Laurence Renaud, Gisèle Linval, Annie Renaud + pouvoir, Anne-Marie Armand + pouvoir ; 1 pour : Chantal Fawer ; 0 abstention) décide de ne pas verser de subvention complémentaire à ONCODOUBS.

6/ CLIENTS EDF EN DIFFICULTE

Le Président présente au Conseil les états des clients EDF en difficulté.

Il rappelle que le CCAS n'est jamais intervenu sans que les intéressés ne l'aient sollicité. Il est difficile de s'immiscer dans la vie privée des gens sans leur consentement. Par contre à chaque fois que les intéressés ont sollicité le CCAS celui-ci est intervenu.

ETAT CLIENTS EDF EN DIFFICULTE :

- DU 15/09/2020

ADMINISTRE A POUR 128.84 €

- DU 19/09/2020
ADMINISTRE B POUR 261.63 €
ADMINISTRE A POUR 128.84 €

- DU 22/09/2020
ADMINISTRE C POUR 807.87 €
ADMINISTRE D POUR 71.94 €

- DU 08/10/2020
ADMINISTRE E POUR 250.62 €

- DU 09/10/2020
ADMINISTRE F POUR 145.07 €

L'EXPOSE DU PRESIDENT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,
Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ne pas porter aide financière à aucun administré tant que ceux-ci ne se manifestent pas. Il est difficile de s'immiscer dans la vie privée sans y avoir été invité.

7/ QUESTIONS DIVERSES

7.1 POINT SUR LES CARTES JEUNES

Le Président informe le CCAS que 50 Cartes Jeunes ont été commandées au début de la campagne, et qu'il a fallu faire 2 commandes supplémentaires pour couvrir les demandes des familles

+ 10 Cartes jeunes en plus
+ 5 cartes jeunes en plus soit
65 au total !
Belle année cartes jeunes

**L'ordre du jour étant épuisé,
Les Conseillers n'ayant plus de questions,
Le Président lève la séance à 19H30.**

Fait à Laissey, le 2 Novembre 2020
Le Président du CCAS de Laissey,
Dominique MESNIER



**Affiché et publié le : 5 Novembre 2020
Retrait affichage le :**

RECAPITULATIF DES DECISIONS PRISES :

N° DELIB	LIBELLE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU 7 SEPTEMBRE 2020	9	0	0
	DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL	9	0	0
016-2020	DEMANDE D'AIDE FINANCIERE	9	0	0
017-2020	CEREMONIE NOUVEAUX NES	9	0	0
	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A UNE ASSOCIATION	1	8	0
	CLIENTS EDF EN DIFFICULTE	0	9	0
	POINT VENTE CARTES JEUNES			